



JOURNAL FOOT

FOOT N°712 DU 10 SEPTEMBRE 2026

IMPORTANT - U18F

La durée réglementaire des rencontres **U18F** passe de 80 minutes à **90 minutes**.

Sur la FMI, le temps n'a pour l'instant pas pu être modifié.

Merci de votre compréhension.

SOMMAIRE

FORMATION P.04
REGLEMENTS P.06
FUTSAL P.09
TECHNIQUE P.11
FEMININES P.12

**PERMANENCE
TÉLÉPHONIQUE
LE WEEK-END**

07.70.03.84.75

ORGANISATION DES TOURNOIS

Concernant les tournois, les déclarations doivent se faire via le lien suivant :

<https://forms.gle/ECpT2X4munQKQyWq6>

Déclaration 2026/2027

Conditions à respecter :

Générales :

- Clubs participants obligatoirement affiliés à une Fédération
- Se conformer aux règles fédérales liées à la pratique
- Tournois internationaux = déclaration Ligue
- Tous les participants doivent être titulaires d'une licence FFF
- Tournoi non déclaré = sanction financière

U7/U9 :

- Pas de classements
- Faire attention au temps d'attente
- Pas de matchs éliminatoires
- Toutes les équipes doivent faire le même nombre de matchs

U11/U13 :

- Faire attention au temps d'attente
- Toutes les équipes doivent faire le même nombre de matchs

U15/U17/U19/Senior/Senior féminine :

- Faire attention au temps d'attente

Tournoi Futsal :

- Faire attention au temps d'attente
- Il est déconseillé d'inviter plus de 16 équipes par terrain

En cas de non respect des conditions, le club engagera inévitablement sa responsabilité.



LES BONNES PRATIQUES

SUIVRE L'ACTUALITÉ DU DISTRICT

Toutes les informations importantes paraissent dans le Journal Foot, chaque jeudi sur le site du District, c'est aussi le jeudi que paraissent les décisions disciplinaires et administratives.

COORDONNÉES DES ARBITRES

En application des nouvelles dispositions règlementaires, l'annuaire des arbitres est consultable sur FootClubs. Organisation > Centre de gestion > District Haute Savoie - Pays de Gex (cliquer sur le petit « 1 » à droite).

FMI (FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE)

La préparation des matchs doit être faite en semaine via l'interface web donc depuis un pc et non la tablette (directives de la FFF).

Forfait, match remis ou reporté = FMI obligatoire

Il incombe au club recevant, même si c'est votre adversaire qui fait forfait, de prévenir l'arbitre et de faire la FMI.

Sauf si forfait le vendredi avant 12h = Pas besoin de faire la FMI

Un mail de la boîte officielle suffit.

Transmission des feuilles de matchs (si FMI NON FAITE)

- **Seniors - Seniors F - U20 - U17 - U15 - U18F - U15F - U13** : Feuille de match papier + constat d'échec FMI + Capture d'écran de l'incident à envoyer sur la boîte mail district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr pour justifier la non-utilisation.
- **Foot des enfants (U9 - U7)** : Feuilles de plateaux à envoyer sur la boîte mail dédiée (comme indiqué dans le document « Football des Enfants » et sur le livret des éducateurs > footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr (ne pas mettre en copie le District, ni Sandrine Janssoone).
- **Foot des enfants (U11)** : Uniquement via le FAL.

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

Toutes vos demandes doivent être faites depuis FootClubs uniquement, le club adverse doit répondre au plus tard le week-end précédent la rencontre, ensuite la Commission homologue ou non ces demandes les lundis précédents les rencontres.

Les levers de rideau sont gérés le lundi précédent la rencontre.

En cas de changement(s) hors délai injustifié(s), le club demandeur sera amendé par la Commission Compétitions.

Merci de faire vos demandes de délégués au moins 10 jours avant la rencontre afin que nous puissions couvrir votre rencontre.

INSCRIPTIONS A LA FORMATION D'ARBITRE BENEVOLE 2026/2027

Vendredi 25 septembre 2026 de 19h à 21h30
Au siège du District de Football à Ville La Grand

Fiche d'inscription à retrouver sur le site du District

(pour un renouvellement de la formation et pour les nouveaux candidats).

La date limite d'inscription à une formation est fixée au lundi 21 Septembre 2026.

**Les arbitres bénévoles n'ont plus besoin d'avoir un certificat médical
pour valider le statut d'arbitres bénévoles.**

*Conformément aux règlements sportifs du District,
ces licenciés sont prioritaires pour arbitrer, en cas d'absence ou de non désignation d'un arbitre officiel.
Sous réserve que la demande de licence ait été faite et validée.*

PROCEDURE :

1. La Commission Formation, en charge du suivi administratif des « arbitres bénévoles », vérifie que la demande de licence (joueurs, dirigeants, éducateurs) soit bien faite et validée par la Ligue.
2. La date limite de validation des licences est fixée au lundi 26 Octobre 2026.
La parution de la liste définitive se fera sur le PV Formation le jeudi 29 octobre 2026.
Jusqu'à cette date, la liste de la saison précédente (Voir tableaux ci-dessus) est celle à prendre en considération (sous réserve que la demande de licence ait été faite).
3. L'arbitre bénévole doit être âgé de moins de 60 ans au début de la saison.
4. Chaque club pourra compter dans son effectif 5 arbitres bénévoles au maximum.
5. Les diplômes délivrés pour des éducateurs et le statut d'« ex arbitre officiel », ne sont pas valables pour la validation d'arbitre bénévole.
6. La formation doit être renouvelée tous les 3 ans pour tous.

CLUBS	N° club	NOM Prénom	Né le	N° licence	Renouvellement Formation à faire en	Validation Licence
ES AMANCY CORNIER	531796	BAUSSAND Nicolas	24/09/1993	2508664091	2026/2027	EN ATTENTE
ES AMANCY CORNIER	531796	DELVOYE Philippe	13/02/1972	2543929035	2027/2028	OK
ES AMANCY CORNIER	531796	LAVERRIERE Adrian	12/07/1987	2538630029	2026/2027	OK
ES AMANCY CORNIER	531796	RABBIOSI Franck	29/10/1979	2520526788	2026/2027	OK
ES AMANCY CORNIER	531796	TISSOT Antoine	17/10/2005	2547205342	2026/2027	EN ATTENTE
US ANNEM/AMBI/GAILL	500324	ATAN Suleyman	09/09/1970	2548617443	2026/2027	OK
US ANNEM/AMBI/GAILL	500324	SAHEL NABIL	16/10/1974	2328111884	2026/2027	EN ATTENTE
CS D'AYZE	526332	MODOT Nicolas	28/11/1971	2548159399	2026/2027	EN ATTENTE
CS D'AYZE	526332	SCREM Christophe	05/09/1973	2500717463	2026/2027	OK
CA BONNEVILLE	504298	JOLY Mickael	14/02/1980	2588624573	2027/2028	OK
BONS EN CHABLAIS	504539	LABRET Cedric	05/02/1980	2520521379	2028/2029	EN ATTENTE
US CHALLEX	504265	DUARTE Hugo	22/11/1983	2568643184	2028/2029	OK
US CHALLEX	504265	PARREIRA Anthony	30/11/1995	2548125501	2028/2029	OK
FC CLUSES	519170	SCHLOSSER Pierre	30/08/1986	280364428	2026/2027	OK
ET S DOUVAIN LOISIN	504350	MERLIN Olivier	03/10/1985	2538653376	2026/2027	OK
ESCO	529714	CAPELLI Romain	25/01/1994	2508680711	2026/2027	OK
ESCO	529714	MEUNIER Yann	10/04/1976	9602716525	2028/2029	EN ATTENTE
ET.S. FILLINGS	517777	VIEZ Franck	06/03/1975	2558626069	2028/2029	OK
FOOT SUD 74	552156	CALVI Frédéric	06/05/1973	2598611186	2027/2028	OK
FOOT SUD 74	552156	MIQUET Nicolas	01/03/1982	2543665873	2027/2028	OK
FOOT SUD 74	552156	MURAZ Christophe	28/01/1978	2520429913	2027/2028	EN ATTENTE
FOOT SUD 74	552156	RUCCHIONE Yannick	10/10/1972	2520000004	2027/2028	OK
FRANGY	504397	BEORCHIA Jonathan	18/06/1986	2538653216	2027/2028	OK
FRANGY	504397	BOUILLE Vincent	01/01/1995	2518695836	2027/2028	OK
FRANGY	504397	GARAND Maxence	21/04/2003	2545511313	2027/2028	OK
FC DU HAUT RHONE	590335	BARUT Xavier	06/01/1984	2558632061	2026/2027	OK
FC DU HAUT RHONE	590335	MEIS Micael	16/09/1985	2519425983	2026/2027	OK
FC DU HAUT RHONE	590335	NIREFOIS Christophe	15/04/1979	2510947719	2026/2027	OK
GFA RUMILLY VALLIERES	582695	SONDAZ Eddy	08/05/1971	2529417121	2026/2027	EN ATTENTE
LAC BLEU	541509	FAVEYROLLES David	31/01/1969	2544108741	2028/2029	OK
LAC BLEU	541509	VEYRAT DE LACHENAL Laurent	28/01/1980	9604956798	2028/2029	OK
US MAGLAND	517341	RIAND Philippe	15/11/1970	2500549889	2026/2027	OK
MARIGNIER SP	515966	HUMEAU Nicolas	29/01/1987	430669240	2027/2028	OK
MARIGNIER SP	515966	YAHYAOU Ishaq	12/12/1983	2529420906	2027/2028	EN ATTENTE
MONT SAXONNEX	564881	CAULFUTY Lucas	01/09/2004	9604860154	2027/2028	OK
MONT SAXONNEX	564881	DONAT FILLIOD Théo	03/09/2006	2548310397	2027/2028	OK
MONT SAXONNEX	564881	LECHEVALLIER Paul	14/05/1993	2598624410	2027/2028	OK
MONT SAXONNEX	564881	PIZZAGALI Celestin	31/05/2006	2547926423	2027/2028	OK
C.S.L. PERRIGNIER	523487	DUTRUEL Matteo	24/10/2011	2548286477	2028/2029	OK
REIGNIER JS	518270	GUIDI Mickael	21/04/1987	2545647911	2027/2028	OK
REIGNIER JS	518270	GUIMET Stéphane	03/04/1970	2590062040	2027/2028	OK
REIGNIER JS	518270	PISSOT Christian	05/09/1966	2010354482	2027/2028	OK
UNION SALEVE FOOT	547281	LAVERRIERE Mathieu	03/10/1981	2519413483	2027/2028	OK
AS SILLINGY	513412	BRUNOT Xavier	20/06/1982	2519407900	2026/2027	OK
AS SILLINGY	513412	POMART Jérôme	02/05/1986	2544632337	2028/2029	OK
TEGG FC	582664	HUREAU Lison	06/06/2011	9602724732	2028/2029	OK
TEGG FC	582664	NID BOUKDIR Tasnime	08/06/2011	2548433156	2028/2029	OK
FC VALLEE VERTE	553826	BERGERAT Patrick	22/04/1970	2546384205	2028/2029	OK
VETRAZ MONTHOUX	519731	BARTOLOMEU ROXOS Quentin	15/07/2008	2548303763	2028/2029	OK
VETRAZ MONTHOUX	519731	KUNUSHEFCI Arlind	06/08/2004	9605493370	2028/2029	EN ATTENTE
VETRAZ MONTHOUX	519731	ROUX NADER Alexis	18/09/1984	2538661238	2027/2028	OK
AS VERSO/GRILL/SAUV	532829	MARGAINE Fabrice	02/12/1981	2529412588	2027/2028	OK
AS VERSO/GRILL/SAUV	532829	TARDY Pascal	05/12/1979	2520519769	2027/2028	OK
FC DE VILLY LE PELLOUX	552782	POLO Fabien	15/04/1992	2543354421	2026/2027	OK
US VOUGY	518183	MATHIEU Morgan	15/09/1987	2558638508	2026/2027	EN ATTENTE
FC VUACHE	538035	BENAND Paul	31/07/2010	2548156636	2026/2027	OK
FC VUACHE	538035	CHARDON Maxyme	27/04/2010	2548555494	2026/2027	OK
FC VUACHE	538035	GROS David	13/07/2010	9604544566	2026/2027	OK

PV n° 712

Président : Philippe CHEVRIER.

Secrétaire : Emmanuel DUPRE

Réunion du 07/09/2026

Publiée le 10/09/2026

DECISIONS

MATCH N° : 56570319

DOSSIER N°712/001 : UNION SALEVE FOOT 2 - ARAVIS FC 2 SENIORS D5 Poule A du 05/09/2026

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club d'UNION SALEVE FOOT portant sur le fait que « la licence du joueur BESSIERE Victor a été enregistrée moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant qu'au visa de l'article 89 des RG FFF, le délai de qualification est de 4 jours calendaire à compter du lendemain de la date d'enregistrement de la licence.

Considérant que la licence du joueur BESSIERE Victor a été enregistrée à la Ligue le 01/09/2026.

Considérant que la date de qualification du joueur, précisée par la Ligue, est le 06/09/2026.

Attendu que la rencontre, objet du litige s'est déroulée le 05/09/2026.

Attendu que de ce fait, le joueur BESSIERE Victor n'était pas qualifié à la date de la rencontre objet du litige.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe d'ARAVIS FC 2 pour en reporter le gain à l'équipe d'UNION SALEVE FOOT 2 et transmet le dossier à la Commission compétente pour homologation.

Résultat :

ARAVIS FC 2 : -1pt

UNION SALEVE FOOT 2 : 3 pts

ARAVIS FC 2 : 0 but

UNION SALEVE FOOT 2 : 3 buts

MATCH : 56273488**DOSSIER N°712/02 : CRUSEILLES FC 2 - DINGY SAINT CLAIR FC 1 SENIORS D4 Poule B du 06/09/2026****En la forme :**

La réserve d'avant match formulée par le club de DINGY SAINT CLAIR portant sur le fait de « nombre de mutations non réglementaires » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que de l'instruction de la réserve, il apparaît que celle-ci réserve n'est ni nominale ni motivée au sens de l'article 142 des RG FFF.

Considérant que la réserve n'est pas nominale en ce qu'elle ne désigne aucun joueur qui serait susceptible d'être « mutation non réglementaire ».

Considérant que la réserve doit être motivée c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire.

Attendu que la réserve du club de DINGY SAINT CLAIR ne précise pas le nombre de « mutations non réglementaire » qui aurait été dépassé par le club de CRUSEILLES, ni en quoi cet éventuel dépassement serait illégal.

Considérant que de ce fait, la réclamation du club de DINGY SAINT CLAIR ne saurait prospérer.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH N° : 56265727**DOSSIER N°712/003 : VALLEIRY ES 1 - SEYNOD ES 2 SENIORS D3 Poule A du 06/09/2026****En la forme :**

La réserve d'avant match formulée par le club de SEYNOD portant sur le fait que « indication à la base terrain naturel et au final terrain synthétique, pas d'info reçu » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que selon le rapport de l'arbitre officiel, le club de SEYNOD a déposé sa réserve d'avant match concernant le ou les terrains de VALLEIRY à 14h50 pour un début de rencontre à 15h15.

Considérant qu'au visa des différentes circulaires de la FFF relatives aux lois du jeu et de l'article 63 des RG du District, les réserves concernant les terrains doivent être déposées au moins 45mn avant l'heure officielle du début de la rencontre.

Considérant que ce n'est pas le cas concernant cette rencontre.

Attendu que de ce fait la réserve du club de SEYNOD ne saurait prospérer.

Attendu à titre subsidiaire qu'aucun règlement du District n'oblige un club à jouer sur un terrain particulier dès lors que celui-ci possède des terrains classés pour la catégorie de la rencontre.

Concernant le cas de l'espèce, le club de VALLEIRY possède bien 2 terrains susceptibles d'accueillir réglementairement un match de D3, il lui incombe donc de décider sur lequel il veut faire évoluer ses équipes.

La notion d'information du club visiteur reste du domaine de la courtoisie et non du règlementaire.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

CHAMPIONNAT SENIORS

Le championnat se déroulera en 3 phases.

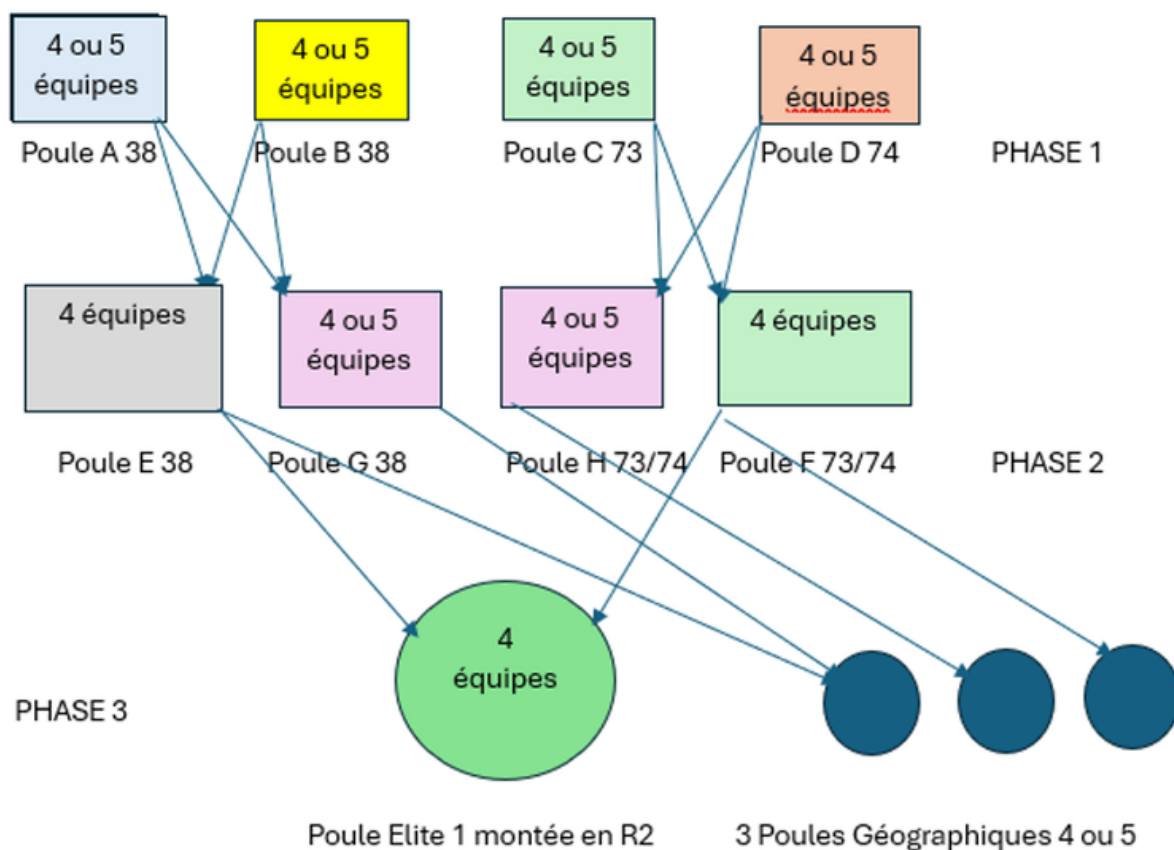
- Poule A ISERE UNIQUEMENT (4 ou 5 équipes)
- Poule B ISERE UNIQUEMENT (4 ou 5 équipes)
- Poule C SAVOIE UNIQUEMENT (4 ou 5 équipes)
- Poule D HAUTE SAVOIE UNIQUEMENT (3 ou 4 équipes)

• 2 premiers poule A et B constituent la poule E et 2 ou 3 derniers poule A et B constituent la poule G

• 2 premiers poule C et D constituent la poule F et 2 ou 3 derniers poule C et D constituent la poule H

• 2 premiers poules E et F forment la poule élite et le champion accèdera à la R2

Les autres équipes formeront des poules géographiques en essayant de mixer les clubs afin de ne pas jouer 3 fois les mêmes clubs



Pour participer à ce championnat à faibles déplacements, il faut s'inscrire avant le 30 Aout 26.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, faites un mail officiel du club au district.

Précision pour le 74 :

Inscription jusqu'au 25 Septembre en rappelant que les clubs participant au championnat Régional ont l'obligation d'engager une équipe 2 en Championnat inter Districts.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, faites un mail officiel du club au district.
Toujours 2 arbitres avec 50% de la somme totale remboursée, le championnat Futsal pour les Districts 38, 73 et 74 est au niveau B donc pas de contrainte de double licence. Rappel, un joueur peut jouer un match futsal le jour J et un match foot traditionnel les jours J-1 ou J+ 1. Un questionnaire sera envoyé avant le début pour savoir si vous jouez 2 fois 25 Minutes sans arrêt du temps ou 2 fois 20 avec arrêt décompté. Pour la deuxième proposition, il faut les équipements nécessaires.

Inscrits en date d'aujourd'hui pour la Savoie:

- AF ROCHETTE O
- U O ALBERTVILLE
- US LA MOTTE SERVOLEX
- US CHARTREUSE GUIERS
- FUTSAL BOURGET UNITED
- AFK MONTMELIAN 2

Une réunion en visio est organisée le jeudi 17 SEPTEMBRE 26 à 18H30 pour les clubs du 74 et 73. Présence très vivement souhaitée.

Participer à la réunion Zoom :

<https://us02web.zoom.us/j/81641494384?pwd=Vip73SruEaon3lQeNNdoAIS3XHTVv.1>

ID de réunion : 816 4149 4384

Code secret : 693899

DATES PAR SEMAINES	COMPETITIONS
28 SEPT AU 04 OCTOBRE	J1 PHASE 1
05 AU 11 OCTOBRE	J2 PHASE 1
26 OCTOBRE AU 1 NOVEMBRE	J3 PHASE 1
09 AU 15 NOVEMBRE	J4 PHASE 1
23 AU 29 NOVEMBRE	J5 PHASE 1

SOUS RESERVE DU NB D'EQUIPES ENGAGEES
COUPE DE FRANCE

26 AU 27 SEPTEMBRE 26	CADRAGE COUPE DE FRANCE
17 AU 18 OCTOBRE 26	1 IER TOUR COUPE DE FRANCE
07 AU 08 NOVEMBRE 26	2 IEME TOUR COUPE DE FRANCE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

FOOT DES ENFANTS

Contact : footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr uniquement **U7, u9, u11 et Festival u13**)

Il est important de mettre à jour les coordonnées des responsables des EdF ainsi que de catégories sur Footclub (mail et téléphone)

Rénovation des pratiques

Afin d'accompagner l'ensemble des encadrants sur la rénovation des pratiques u7, u9 et u11, 3 visios leurs sont proposées :

- > **vendredi 11 septembre de 18h à 19h**
- > **lundi 14 septembre de 12h30 à 13h30**

Lien pour s'inscrire : [Inscription réunion en visio - Rénovation des pratiques u6 à u13 - Remplir le formulaire](#)

Des documents explicatifs ainsi que des supports techniques d'organisation seront prochainement envoyés à l'ensemble des clubs.

Ils sont d'ores et déjà disponibles sur le site en rubrique

- « **Pratiques** » - « **Foot des Enfants** » (puis article correspondant à la catégorie souhaitée)
- « **Documents** » - « **Documents utiles** » - « **Foot des Enfants** »

Plateaux

U11 : une entente a été créée entre Arthaz et Salève. Le FAL ne permettant d'inscrire des ententes, cette équipe est identifiée sous le nom du club de Salève (plateaux à Salève)

U13

Le défi jonglerie doit débiter à **13h30 précise** afin de ne pas perdre de temps sur l'horaire.

FESTIVAL U13

Rappel : Participation obligatoire d'une équipe par club (automatique).

Les niveaux Critérium, D1 et D2 entreront en lice au 2^d tour (prise en compte des niveaux à l'issue de la phase 1)

Tour 1 : samedi 31 octobre

Pour toutes demandes de prêts de matériel ou d'interventions (Foot en Marchant), merci de remplir ce lien :

[Nouvelles pratiques - Intervention / emprunt matériel - Remplir le formulaire](#)

COMMISSION FEMININES

Présidente : Alexandra GARCIA

PRATIQUE

PLATEAU FEMININ

Samedi 12 septembre

Accueil des équipes : à partir de 9h30

Début de la pratique : 10h00

Fin prévisionnelle : 11h30

 Site d'ALBY-SUR-CHÉRAN

Foot à 4

Équipes inscrites :

GFA - Epagny 1- Epagny 2 - Chavanod

Foot à 5

Équipes inscrites :

Chavanod - GFA - Chéran - Epagny - Cernex 1- Cernex 2 - Lanfonnet

 Site de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

Foot à 4

Équipes inscrites :

Amancy - Ville-la-Grand - Perrignier - St Cergues (à confirmer)

Foot à 5

Équipes inscrites :

Ville-la-Grand - Genevois - GJFG 1 - GJFG 2 - Perrignier

CRITERIUM U13F

À compter de cette saison, les clubs devront **utiliser la tablette FMI** pour toutes les rencontres de la pratique U13 Féminine. Les clubs recevant sont responsables de sa mise en œuvre et de la validation de la feuille de match.

CHALLENGE SENIORS F à 8

Pour donner suite à la consultation des clubs et aux différents échanges menés ces dernières semaines, vous trouverez le document présentant l'organisation définitive du **Challenge Seniors Féminines à 8** pour la saison 2026-2027 sur le site internet. Rubrique **Épreuves > Football Animation et Loisirs > Loisirs**.

Cette pratique, pensée dans un esprit de convivialité et de développement du football féminin, réunira **8 équipes** autour de **8 journées de rencontres**, avec des plateaux favorisant le temps de jeu, les échanges entre clubs et la limitation des déplacements.

TROPHEE FEMININ

Dans le cadre du développement du football féminin, la Commission Féminine a le plaisir de vous informer de l'organisation des Trophées U11F, U13F, U15F, U18F et Seniors Féminines à 8.

Calendrier de la compétition

- Tour 1 : Samedi 6 mars 2027
- Tour 2 : Samedi 3 avril 2027
- Tour Final : Samedi 5 juin 2027
- Journée Finale Seniors Féminines à 8 : Dimanche 6 juin 2027

Conditions de participation

- Inscription à partir du 15 janvier 2027 via Footclub (FAL)
- U11F : pratique expérimentale ouverte aux équipes souhaitant participer.
- U13F : être engagé dans une pratique U11, U13 ou U13F.
- U15F et U18F : être engagé dans une pratique féminine à 8.
- Seniors Féminines à 8 : être engagé dans le Challenge Seniors Féminines à 8. Les équipes concernées participeront uniquement à la journée finale du dimanche 6 juin 2027.

TECHNIQUE

Dans le cadre du **Projet de Performance Fédéral Féminin (PPF)**, le District Haute-Savoie Pays de Gex met en place, comme chaque saison, les différentes actions de détection et d'accompagnement destinées aux jeunes joueuses de notre territoire. Le PPF a notamment pour objectif **d'identifier, d'accompagner et de favoriser la progression des joueuses à potentiel** tout au long de leur parcours sportif.

Nous vous remercions de bien vouloir relayer cette information auprès de vos **éducateurs, joueuses et familles**.

Au cours des prochaines semaines, **l'ensemble des familles des joueuses concernées recevra directement un mail d'invitation** pour participer au **premier tour de détection** correspondant à leur catégorie d'âge.

Nous souhaitons rappeler que ces rassemblements sont ouverts aux joueuses souhaitant s'inscrire dans une démarche de progression et découvrir le parcours fédéral. Ils constituent une première étape permettant d'observer les joueuses dans un cadre départemental avant les éventuelles phases suivantes de détection.

À l'issue de ces premiers rassemblements, un **suivi individualisé sera mis en place pour les joueuses identifiées**. Ce suivi pourra prendre différentes formes : convocations sur des

rassemblements complémentaires, observations en club, actions spécifiques ou intégration dans les sélections départementales selon les catégories concernées.

Nous comptons sur votre collaboration pour encourager les joueuses à participer à cette opération qui contribue pleinement au développement du football féminin et à l'accompagnement des talents de notre territoire.

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « **Documents** » rubrique « **Fiche et Formulaire** » sous rubrique « **Docs Féminine** ».